

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

PIÈCES À FOURNIR

Garantie financière - Concession d'utilisation du domaine public maritime (410-11)

POUR LA CONSIGNATION

- Convention de concession d'utilisation du domaine public mentionnant le fondement juridique permettant le recours à la consignation, ainsi que les modalités de gestion et de mise en œuvre des garanties financières ;
- Arrêté préfectoral approuvant la concession du domaine public maritime aux clauses et conditions fixées dans la convention ;
- Justificatif d'identité et de la qualité à agir de l'exploitant ou du garant :
 - pour une personne morale : extrait Kbis (daté de moins de trois mois) et, le cas échéant si le représentant n'est pas mentionné sur l'extrait Kbis, justificatifs des qualités et pouvoirs de la personne qui remplit la déclaration de consignation au nom et pour le compte de la personne morale) ;
 - pour une personne physique : copie de la pièce d'identité (en cours de validité).
- **En cas de mise en œuvre de la garantie par le préfet** : Pour les garanties financières constituées sous une autre forme que la consignation, lorsque le préfet met en œuvre les garanties financières (non-exécution par l'exploitant de ses obligations, liquidation judiciaire etc.), l'arrêté préfectoral ordonnant la consignation, fixe le montant et désigne le garant de la garantie à consigner.

POUR LA DÉCONSIGNATION

- Arrêté préfectoral de déconsignation fixant les modalités de levée totale ou partielle de la garantie, le montant à déconsigner et la désignation du ou des bénéficiaires ;
- Justificatif d'identité et de la qualité à agir de l'exploitant ou du garant :
 - pour une personne morale : extrait Kbis (daté de moins de trois mois) et, le cas échéant si le représentant n'est pas mentionné sur l'extrait Kbis, justificatifs des qualités et pouvoirs de la personne qui effectue la consignation au nom et pour le compte de la personne morale) ;
 - pour une personne physique : une pièce d'identité (CNI, passeport) en cours de validité.